

Prévenir et intervenir pour contrer la violence sexuelle au Nouveau-Brunswick

Un cadre stratégique d'action

Prévenir et intervenir pour contrer la violence sexuelle au Nouveau-Brunswick

Un cadre stratégique d'action

Publié par le :
Gouvernement du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-1551-8 (édition imprimée)
ISBN 978-1-4605-1552-5 (PDF; English)
ISBN 978-1-4605-1553-2 (PDF; française)

08-2018/11608

Prévenir et intervenir pour contrer la violence sexuelle au Nouveau-Brunswick : *Un cadre stratégique d'action*

Qu'est-ce que la violence sexuelle?

La violence sexuelle est une question de pouvoir et de contrôle. Elle viole les droits fondamentaux d'un être humain, en particulier son intégrité et sa sécurité.

La violence sexuelle se définit comme tout comportement dangereux perçu comme étant de nature sexuelle et non-désiré et qui a lieu sans le consentement ou sans la compréhension de la victime. Il est reconnu que la violence sexuelle englobe un continuum de comportements pouvant être ou non des comportements criminels et pouvant inclure ou non un contact physique.

La violence sexuelle n'a rien à voir avec le sexe : c'est l'exercice du pouvoir et de la domination, qui découle de l'inégalité entre les genres. De plus, de nombreux mythes persistent à ce sujet, dont beaucoup blâment les victimes pour ce qu'elles ont fait, ce qu'elles ont porté ou encore qui elles sont, perpétuant ainsi le déséquilibre du pouvoir. De telles croyances sont parfois définies tel la « culture du viol », une expression qui exprime bien l'omniprésence du problème. Elles font référence à « une culture selon laquelle les idées dominantes, les pratiques sociales, les images médiatisées et les institutions sociétales tolèrent implicitement ou explicitement l'agression sexuelle en normalisant ou en minimisant la gravité de la violence sexuelle commise par les hommes et en blâmant les victimes pour les abus qu'elles ont subis ». (Ce n'est jamais

acceptable : Plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels - Gouvernement de l'Ontario, 2015, p. 11)

Certains actes de violence sexuelle, telle que l'agression sexuelle, sont de nature criminelle. Le Code criminel du Canada dresse une liste des infractions sexuelles et des peines correspondantes. Certains actes ne sont pas considérés comme des actes criminels, par exemple le harcèlement sexuel, la contrainte et le harcèlement dans la rue. Que les actes soient de nature criminelle ou non, ils ont quand même des répercussions émotionnelles et psychologiques sur les personnes qui les subissent.

Les personnes qui ont été soumises à la violence sexuelle ou qui en ont subi les effets peuvent être référés tels: des victimes, des survivant(e)s ou des personnes ayant subi de la violence sexuelle. Il est important que chaque personne ait le droit d'utiliser l'expression qui lui convient pour parler de son expérience. Les victimes indirectes sont les personnes qui ne sont pas impliquées directement, mais qui sont quand même touchées par la violence sexuelle survenue dans leur famille ou leur collectivité. Les victimes indirectes peuvent éprouver des sentiments de honte, de culpabilité et de crainte, semblables à ceux qu'éprouve la victime principale.

Agression sexuelle :

Toute forme de contact de nature sexuel non consensuel

Traite de personnes aux fins d'exploitation sexuelle :

Comprend le recrutement, le transport ou l'hébergement de personnes aux fins d'exploitation sexuelle. La victime est forcée à accomplir des actes sexuels contre son gré au bénéfice du trafiquant, qui reçoit une somme d'argent ou autre pour ses services. Les trafiquants usent de diverses méthodes pour maintenir une emprise sur leurs victimes, dont la force, l'agression sexuelle, les menaces de violence et la violence physique ou morale. (Fondation Canadienne Des Femmes 2014: Faculté de droit du peuple:UN, 2000).

Harcèlement sexuel :

Tout comportement, geste ou commentaire indésirable :

- qui est de nature sexuelle;
- qui est susceptible de choquer ou d'humilier;
- qui se rattache au sexe, à la sexualité ou à certaines parties du corps d'une personne;
- dont l'auteur sait ou devrait savoir qu'il est inapproprié;
- et qui se répète même après que leur auteur a été averti d'arrêter.

Cyberviolence sexuelle :

Utilisation des médias sociaux et des technologies de communication pour :

- poser un acte sexuel indésirable;
- tenter d'obtenir des faveurs sexuelles;
- faire des commentaires ou des avances à connotation sexuelle;
- exercer une contrainte sexuelle (Munn-Rivard, 2014).

Violence sexuelle entre partenaires intimes :

Toute forme de violence sexuelle non consensuelle qui survient dans le cadre d'une relation intime actuelle ou antérieure, c'est-à-dire un mariage, une union de fait ou des fréquentations.

Il s'agit à la fois d'une agression sexuelle et de violence de la part d'un partenaire intime

Pourquoi est-il nécessaire d'aborder ce problème?

La violence sexuelle touche tout le monde, quels que soient leur sexe, leur orientation sexuelle, leur âge, leur situation économique, leur culture ou leurs habiletés. Les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables à la violence sexuelle. Malgré le fait que les hommes sont les principaux auteurs de violence sexuelle, les hommes et les garçons peuvent également être victime de violence sexuelle ou encore en être témoin.

La violence à caractère sexuelle est sous-déclarée à la police ou encore n'est pas désignée tel un incident de violence sexuelle.

Moins de 5 % des agressions sexuelles sont signalées à la police (Perreault, 2015)

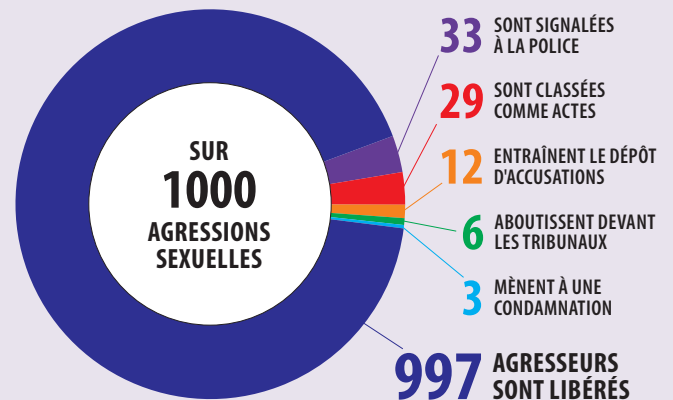
Moins d'un incident d'agression sexuelle sur vingt est signalé à la police au Canada (Perreault, 2015). Il y a probablement de nombreuses raisons pour lesquelles les agressions sexuelles ne sont pas signalées, mais l'une des plus répandues est la peur de la victime de ne pas être crue. Cette peur est valide notamment car les mythes concernant l'agression sexuelle et la culture du viol normalise la violence à caractère sexuelle et blame les victimes.

En 2014, au Canada, les femmes représentaient 87 % des personnes qui ont déclaré elles-mêmes avoir été victimes d'une agression sexuelle (Perreault, 2015)

Les victimes de violence sexuelle ont besoin de soins spécialisés tandis que les auteurs d'actes de violence sexuelle doivent être tenus responsables pour leur comportement.

Puisque le nombre d'agression sexuelle signalé à la police est sous-déclaré ou que de telles agressions ne sont pas désignées comme étant de la violence sexuelle, le soutien dont les victimes de violence sexuelle ont besoin est souvent inaccessible ou encore inadéquat.

IL Y A 460 000 AGRESSIONS SEXUELLES au Canada chaque année



Source: Johnson, "Limits of a Criminal Justice Response: Trends in Police and Court Processing of Sexual Assault," in Sheehy, *Sexual Assault in Canada: Law, Legal Practice and Women's Activism*, 2012 (Decker, 2015)

Les enfants et les jeunes sont particulièrement à risque d'être agressés sexuellement et nécessitent des soins spécialisés.

Les enfants de moins de 18 ans représentaient 66 % de l'ensemble des victimes d'infractions sexuelles déclarées à la police au Nouveau-Brunswick en 2014 (Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 2016).

En 2013 et en 2014, les enfants âgés de moins de 18 ans représentaient 66% de toutes les victimes d'infractions sexuelles déclarées à la police au Nouveau-Brunswick. De ces cas, les filles constituaient 74 % des victimes. (Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 2016). Les filles sont encore plus vulnérables au sein même de leurs familles, car le taux d'agression sexuelle contre les enfants et les jeunes commis par un membre de la famille est 4 fois plus élevé chez les filles que chez les garçons. (Centre canadien de la statistique juridique, 2011).

Le taux d'agression sexuelle à l'endroit des femmes autochtones s'établissait à 115 incidents par 1 000 habitants, ce qui est beaucoup plus élevé que le taux enregistré chez leurs homologues non

autochtones, soit 35 incidents par 1 000 habitants (Perreault, 2015). Parmi les femmes autochtones ayant été victimes de violence aux mains de leur partenaire (actuel ou ancien), près de la moitié (48 %) ont déclaré avoir subi les formes les plus graves de violence conjugale, c'est-à-dire qu'elles ont été agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées au moyen d'une arme à feu ou d'un couteau (S. Brennan, 2011).

Les filles de moins de 18 ans constituent près de la moitié de l'ensemble des victimes d'infractions sexuelles déclarées à la police au

Nouveau-Brunswick

(Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 2016).

Les victimes de violence sexuelle font face à de nombreux obstacles et défis en commençant par la prise de décision difficile de divulguer ou non l'agression. Les attitudes sociétales qui blâment les victimes et les systèmes qui sont insensibles aux traumatismes engendrés par la violence sexuelle contribuent à de tels défis. Les victimes de violence sexuelle ont besoin d'une vaste gamme de services allant de la nécessité de services immédiats pendant une période de crise à une intervention efficace de la part de ceux qui font enquête (si la victime porte plainte) et finalement d'une intervention de soutien pour les aider à redéfinir leur vie et leur expérience après la crise. Les membres des populations vulnérables ou marginalisées qui sont victimes de violence sexuelle et qui doivent faire face aux effets de la violence, nécessitent des besoins particuliers et ceux-ci doivent être satisfaits à tous les niveaux, que ce soit au moment de la divulgation initiale, au cours du processus du système de justice pénale ou encore au moment de retrouver leur sens de l'espoir et de sécurité.

Les auteurs d'actes de violence sexuelle nécessitent également des services d'intervention, afin d'être en mesure d'assumer la responsabilité de leurs actes, de poursuivre un cheminement vers la réhabilitation et finalement pour prévenir la violence sexuelle. Au Canada, en 2014, 94 % des auteurs d'incidents d'agression sexuelle étaient des hommes (Perreault, 2015). Il est donc essentiel d'avoir la participation des hommes et des garçons à l'élaboration d'une

stratégie pour mettre fin à la violence sexuelle.

En plus d'être un problème de société, la violence sexuelle présente également un problème économique. Le coût des crimes sexuels a été estimé à 4,8 milliards de dollars en 2009 (Hoddenbagh, 2014). Il est donc responsable d'un point de vue social et économique de réduire au minimum ces coûts sociaux et économiques pour notre société. Le cadre stratégique vise à encourager le gouvernement et les collectivités à mettre en place des mesures pour contrer la violence sexuelle.

Examiner l'enjeu de la violence sexuelle au Nouveau-Brunswick : Travailler en partenariat

Il y a plus de 10 ans, la Direction de l'égalité des femmes et le Centre d'aide en cas d'agression sexuelle de Fredericton ont initié le développement et l'implantation d'une stratégie provinciale de services en matière d'agression sexuelle. Connu sous le nom de la Stratégie provinciale de services en matière d'agression sexuelle, celle-ci a recours et reconnaît le savoir-faire des fournisseurs de services établis, des personnes qui offrent du soutien et des survivant(e)s, elle propose ainsi un réseau d'individus et d'organismes capables de fournir des solutions axées sur les survivant(e)s tout en adoptant une approche communautaire. Ce travail se fait par la voie de réseaux de prévention de la violence établis dans l'ensemble de la province et il met l'accent sur l'amélioration des services communautaires destinés aux femmes victimes d'agression sexuelle.

À mesure que la Stratégie provinciale de services en matière d'agression sexuelle a commencé à se mettre en place à l'échelle provinciale, il est devenu apparent que les victimes de violence sexuelle nécessitaient un large éventail de services dès leur première divulgation et ce jusqu'au moment où elles reconstruisent leur vie suite à la crise. Une intervention est également requise pour les auteurs de violences sexuelles, pour ce qui est de la responsabilisation et la réhabilitation.

Prévenir et intervenir pour contrer la violence sexuelle au Nouveau-Brunswick - Un cadre stratégique d'action informe le gouvernement

ainsi que les partenaires communautaires sur les directions futures à entreprendre et définit les domaines d'orientation stratégique sur lesquels le gouvernement et la communauté travailleront en partenariat. Le cadre tient compte des besoins, des expériences et du soutien requis pour les victimes, les témoins affectés et les membres de la communauté, c'est-à-dire les enfants, les femmes ou les hommes, y compris les victimes de la traite de personne, en se basant sur l'échange d'information

entre les programmes et les services, les meilleures pratiques et les leçons apprises. Le cadre stratégique prends également en considération que ces individus peuvent faire face à des enjeux d'intersectionnalité, lié à l'expérience de la pauvreté, au fait d'être gaie, lesbienne, bisexuel, transgenre, queer, intersexuel, asexuel, bispirituel, immigrant, racialisé, de faire partie d'un groupe ethnoculturel ou d'un groupe de réfugiés, de vivre avec des incapacités physiques ou intellectuelles et/ou d'être autochtone.

Prévenir et intervenir pour contrer la violence sexuelle au Nouveau-Brunswick : *Un cadre stratégique d'action*

Vision :

L'élimination de la violence sexuelle par l'élaboration et la mise en œuvre d'une intervention globale auprès de toutes les personnes touchées, contribuant ainsi au développement de personnes, de familles et de collectivités saines.

Mission :

Prévenir et intervenir pour contrer la violence sexuelle au Nouveau-Brunswick.

Principes directeurs

Les principes suivants orientent les décisions et les interventions relativement aux moyens de prévention et d'intervention pour contrer la violence sexuelle au Nouveau-Brunswick.

- Tous les êtres humains ont droit au respect de leur intégrité personnelle, d'être en sécurité et protégés dans tous les contextes, tant privé que public.
- La violence sexuelle a un impact sur les individus, les familles et les communautés.
- La violence sexuelle est un problème social inacceptable qui a des répercussions sur toute la population du Nouveau-Brunswick et qui doit être reconnu et éliminé.
- En ce qui a trait à la violence sexuelle contre les jeunes et les enfants, il existe des mesures dédiées à résoudre cet enjeu.
- Les Autochtones sont plus susceptibles d'être victimes de violence sexuelle en raison de la colonisation et de l'oppression culturelle et systémique qu'ils ont subie.
- La violence sexuelle survient dans un contexte culturel plus vaste de violence à l'égard des femmes et d'inégalité entre les genres.
- Les victimes de violence sexuelle sont crédibles et ont droit à un sentiment d'autonomisation, de compassion, d'empathie et de respect, et ce, en tenant compte de la diversité et des besoins particuliers de la personne.
- Les auteurs de ces crimes doivent être tenus responsables pour leur comportement et avoir la possibilité de recevoir des traitements et de se réadapter.
- Les stratégies, les services et les programmes doivent tenir compte des traumatismes vécus ainsi qu'adaptés aux besoins de toutes les populations marginalisées et vulnérables.

DOMAINE STRATÉGIQUE :

Prévention et sensibilisation

La prévention et la sensibilisation, y compris la promotion de relations saines, sont essentielles pour changer à long terme les attitudes qui perpétuent la violence sexuelle. Lorsque nous avons une meilleure compréhension de l'enjeu, nous sommes alors davantage en mesure d'intervenir auprès de ceux et celles qui ont été touchés par la violence sexuelle.

Pour améliorer les mesures de prévention et de sensibilisation ayant trait à la violence sexuelle, le gouvernement et les collectivités collaboreront afin :

- de mettre en oeuvre des projets de prévention et de sensibilisation dans les communautés à l'échelle provinciale.
- d'établir des partenariats avec des établissements post-secondaires sur des initiatives de sensibilisation et de prévention axées sur la réduction de la violence sexuelle au sein des établissements post-secondaires.
- d'éduquer au sujet du rôle des genres, du consentement et la coercition, des mythes et des stéréotypes ainsi que des privilèges et de l'oppression, en mettant l'accent sur les groupes marginalisés (p. ex. les femmes et les filles autochtones, la communauté LGBTQ, les immigrants, les personnes ayant un handicap).
- d'offrir une éducation adaptée en fonction de l'âge au sujet de la violence sexuelle en collaboration avec les écoles et les organismes qui travaillent auprès des enfants et des jeunes.

DOMAINE STRATÉGIQUE :

Éducation et formation professionnelle

Considérant la complexité des traumatismes causés par la violence sexuelle, les fournisseurs de service et ceux qui travaillent au sein du système de justice pénale nécessitent une formation complète, continue, accessible et spécialisée sur le sujet. Cet élément est essentiel, afin de s'assurer que la prestation de services d'intervention pour ceux et celles affectés par la violence sexuelle est sécuritaire et compatissante.

Pour améliorer les possibilités de sensibilisation et de formation, le gouvernement et la collectivité collaboreront afin :

- de concevoir et d'améliorer une formation spécialisée et adaptée à l'intention des fournisseurs de services bénévoles, communautaires et gouvernementaux qui travaillent avec les victimes et les auteurs d'actes de violence sexuelle.
- de développer et d'offrir une formation et des ressources en matière de prévention, de sensibilisation et d'intervention dans le domaine de la violence sexuelle aux personnes qui travaillent auprès des enfants et des jeunes; incluant les établissements post-secondaires.
- d'élaborer et d'offrir une formation tenant compte des traumatismes au personnel des autorités chargées de l'application des lois, aux policiers et aux autres intervenants du système de justice pénale, afin qu'ils puissent intervenir avec compassion, de façon appropriée et en temps opportun.

DOMAINE STRATÉGIQUE :

Intervention

La violence sexuelle est l'un des crimes le moins souvent signalée aux autorités. Les victimes peuvent éprouver un sentiment de frustration et de honte, en plus de se sentir blâmées par la société et pour ces raisons décide de ne pas signaler l'incident.

De nombreux types d'interventions peuvent être nécessaires selon la nature de la violence sexuelle et l'âge des survivant(e)s. Un(e) survivant(e) peut nécessiter : des soins de santé d'urgence ou continus, un intervention, les services policiers, un intervention en en cas de crise, les services de protection de l'enfance, une consultation, des programmes communautaires, des services de soutien aux victimes et services de soutien devant les tribunaux.

Une plus grande attention doit être accordée aux besoins des survivant(e)s dans les divers systèmes avec lesquels ceux-ci doivent interagir.

Les services aux survivant(e)s doivent être offerts en temps opportun et être accessibles dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick et guidés par des pratiques et des interventions exemplaires. Les fournisseurs de services ont besoin d'être soutenus dans l'exécution de leurs tâches.

Afin de mieux répondre aux besoins particuliers et complexes des survivant(e)s, tout en s'efforçant d'améliorer les résultats obtenus, le gouvernement et la collectivité collaboreront afin :

- d'offrir des services de consultation et de soutien en cas de crise spécialisés en traumatisme sexuel, accessibles, durables et opportuns dans toute la province.
- de fournir et de supporter le programme d'infirmière examinatrice des victimes d'agression sexuelle dans les hôpitaux provinciaux et informer les communautés du rôle du programme et des services disponibles.
- de mettre à la disposition des victimes du personnel de soutien qualifié, afin de les informer du processus du système de justice pénale et de les soutenir et défendre leurs intérêts tout au long du processus judiciaire.
- de former des équipes d'intervention coordonnée et concertée qui comprends des représentants du milieu de la santé, des organismes et services communautaires, des services aux victimes et du personnel des autorités chargées de l'application des lois. Les établissements post-secondaires devraient être représentés dans les collectivités où ils se trouvent.
- d'élaborer des répertoires des services régionaux offerts aux victimes d'agression sexuelle et de les distribuer à tous les fournisseurs de services.
- d'offrir du soutien, des ressources et des conseils aux fournisseurs de services travaillant auprès des personnes touchées par la violence sexuelle.
- d'examiner les possibilités d'améliorer la façon dont les crimes à caractère sexuel sont enquêtés basé sur l'examen des crimes sexuels de 2017 pour ensuite élaborer des recommandations.
- de travailler en collaboration avec les établissements post-secondaires, afin d'améliorer le support et la réponse à la violence sexuelle à l'intérieur même de leurs établissements.

DOMAINE STRATÉGIQUE :

Politiques, recherche et évaluation

La recherche est une étape importante afin de comprendre pleinement les complexités et les répercussions de la violence sexuelle sur les survivant(e)s et les communautés. La recherche est le fondement de l'élaboration d'intervention, de politiques et de stratégies de prévention pour ultimement mener vers la fin de la violence sexuelle.

Nous devons faire le suivi et évaluer nos progrès au cours de la mise en œuvre de la présente stratégie, afin de déterminer si nous sommes en voie de réaliser notre mission : Prévenir et intervenir pour contrer la violence sexuelle au Nouveau-Brunswick.

Afin de mieux orienter notre travail, le gouvernement et les collectivités collaboreront afin :

- d'explorer les modèles qui contribuent à l'amélioration du signalement de la violence sexuelle, soit une étape fondamentale pour accéder aux services d'assistance, au soutien et aux recours légaux.
- de rechercher et d'explorer des modèles qui adressent les barrières auxquelles les victimes font face au sein du système de justice pénale et améliorer le support qui leur sont offert.
- de coordonner de la recherche portant sur les enjeux, les politiques et les programmes ayant trait à la violence sexuelle, afin d'orienter le travail lié à la stratégie et de communiquer les constatations et l'information avec les intervenants pertinents, dont : les communautés, le gouvernement et les institutions concernées.
- de collaborer à l'élaboration de politiques institutionnelles qui aborderont la violence sexuelle du point de vue de la prévention et de l'intervention.
- de recenser les méthodes d'évaluation appropriées, afin de mesurer l'efficacité de la mise en oeuvre de la stratégie et d'utiliser les résultats obtenus pour orienter les mesures futures.

Bibliographie

BRENNAN, S. 2011. « La victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes, 2009 », Juristat (en ligne), Ottawa, Statistique Canada, 17 mai. Dans Internet : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2011001/article/11439-fra.pdf>

BRENNAN, S., et A. TAYLOR-BUTTS. Les agressions sexuelles au Canada 2004 et 2007 (en ligne), Ottawa, Statistique Canada, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique », no 19.

CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE. 2011. La violence familiale au Canada : un profil statistique, Ottawa, Statistique Canada.

CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE. PROGRAMME DE DÉCLARATION UNIFORME DE LA CRIMINALITÉ. 2016. Victims of sexual violations by gender and age group of victim, New Brunswick, 2014, Ottawa, Statistique Canada.

DECTER, A. 2015. « 460,000 and counting », YWCA Canada (en ligne), Toronto, YMCA Canada, 5 mai. Dans Internet : <http://ywcacanada.ca/en/blog/35?page=1>

GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO. 2015. Ce n'est jamais acceptable : Plan d'action pour mettre fin à la violence et au harcèlement sexuels (en ligne), [Toronto], Gouvernement de l'Ontario, mars. Dans Internet : <https://dr6j45jk9xcmk.cloudfront.net/documents/4202/plandaction-jamaisacceptable.pdf>

HODDENBAGH, J. 2014. Estimation de l'incidence économique des crimes violents au Canada en 2009 (en ligne), Ottawa, Ministère de la Justice, Division de la recherche et de la statistique. Dans Internet : http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr14_01/rr14_01.pdf

MUNN-RIVARD, L. 2014. La cyberviolence sexuelle au Canada (en ligne), Ottawa, Bibliothèque du Parlement, 2 avril, « Note de la Colline », no 2014-15-F. Dans Internet : <http://www.lop.parl.gc.ca/content/lop/ResearchPublications/2014-15-f.htm>

PERREAU, S. 2015. « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », Juristat (en ligne), Ottawa, Statistique Canada, 23 novembre. Dans Internet : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.pdf>